

Mairie de Meljac

214 Route de Meljac

12120 MELJAC

mairie.meljac@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 29 septembre 2025 à 20 h 30 en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BOUSQUET, Maire.

Ordre du jour :

1. Travaux de rénovation du bâtiment mairie
2. Démission de la 1re adjointe – Réorganisation des adjoints
3. Remplacement de l'agent technique communal
4. Projet de restructuration de l'élevage de porcs – Consultation publique
5. Délibérations communautaires – Pays Ségali

1. Travaux de rénovation du bâtiment mairie

Les travaux de rénovation de la mairie ont commencé début septembre.

Les premières phases démolition et maçonnerie, sont actuellement en cours et confiées à l'entreprise **COURREGE**.

Suivent les travaux d'isolation et placo : **entreprise LOUBIÈRE** et travaux d'électricité : **entreprise COUPIAC**

2. Démission de la 1ère adjointe – Réorganisation

Le maire annonce la **démission de Mme Gaëlle ALBINET**, 1re adjointe, **en date du 9 septembre 2025**. Suite à cette démission, le Conseil Municipal a **décidé de réduire le nombre d'adjoints de 3 à 2**, et de réorganiser les fonctions :

- M. **Guy BOSC** devient **1er adjoint**
- M. **Laurent FLOTTES** devient **2e adjoint**

3. Remplacement de l'agent technique communal

Le poste d'agent technique, précédemment occupé par **M. Michel MARTY**, est désormais pourvu. **M. Laurent LAMBOUR** a intégré la commune en tant qu'agent technique **à compter du 1er septembre 2025**.

4. Projet de restructuration de l'élevage porcin – M. ENJALBERT

M. Stéphane ENJALBERT a déposé en préfecture une **demande d'enregistrement au titre des ICPE** (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) concernant la **restructuration et l'augmentation des effectifs de son élevage porcin**.

Une **consultation publique** a été ouverte à la mairie **du 25 août au 23 septembre 2025**.

Le dossier était accompagné d'un registre destiné aux observations du public. **Aucune observation** n'a été formulée.

Le Conseil Municipal, **après délibération**, a décidé **de ne pas s'opposer** à la restructuration et à l'augmentation des effectifs de l'élevage.

5. Communauté de Communes – Pays Ségali

Le Conseil Municipal prend acte des délibérations adoptées par la Communauté de Communes **Pays Ségali**, notamment :

- **Modification de l'attribution de compensation** de la commune, liée à **l'évaluation du transfert de charges** concernant le développement de la **compétence Jeunesse**
- **Modification des attributions de compensation** liées au **transfert des structures Petite Enfance**
- **Modification de l'attribution de compensation** relative à **l'évolution des documents d'urbanisme**

Le Maire,

Pierre BOUSQUET